



DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Arrêté préfectoral n° ~~2010-0022~~ du 06 JAN. 2010
suspendant l'exercice de la chasse
dans le département du FINISTERE

LE PREFET DU FINISTERE,
*Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,*

Vu le Code de l'environnement, notamment l'article R 424-3,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-0831 du 4 juin 2009 fixant l'ouverture et la clôture de la chasse pour la campagne 2010 dans le département du FINISTERE,

Vu l'avis du président de la fédération départementale des chasseurs,

Considérant la vulnérabilité des espèces animales, en particulier des oiseaux, amoindries par des conditions météorologiques exceptionnellement défavorables, et notamment par une période de gel prolongé susceptible de provoquer ou de favoriser leur destruction,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Finistère,

A R R E T E :

ARTICLE 1 - L'exercice de la chasse est suspendu sur les domaines terrestres et maritimes, pour une période de 10 jours consécutifs, **du vendredi 8 janvier 2010 à 7 heures au dimanche 17 janvier 2010 à minuit.**

ARTICLE 2 - Sont concernées par cette suspension, les espèces suivantes :
- oiseaux de passage : alouettes, bécasses des bois, grives, merle, tourterelles et vanneaux.
- gibier d'eau : pluviers, bécassines.

ARTICLE 3 -

Le secrétaire général de la préfecture du Finistère,
Les sous-préfets de Brest, Châteaulin et Morlaix,
Le directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère,
Le colonel commandant le groupement de gendarmerie du Finistère,
Le directeur départemental de la sécurité publique du Finistère,
Le directeur départemental des affaires maritimes du Finistère,
Tous les agents ayant compétence en matière de police de la chasse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et affiché dans chaque commune du département par les soins de Mmes et MM. les maires.

QUIMPER, le 06 JAN. 2010
LE PREFET,

Mailhos

Pascal MAILHOS